

Projet Alimentaire Territorial

Charte de partenariat

I - Présentation du projet :

Le projet, issu de la volonté forte des élus du Pays, vise à redonner toute leur place à une agriculture et une alimentation de proximité, accessibles partout et par tous. Il fonde ainsi un cercle économique vertueux à l'échelle du territoire en tissant des liens intimes entre production, distribution et consommation.

D'un point de vue opérationnel, un des objectifs majeurs est de favoriser les produits locaux en circuits courts pour les particuliers et pour la restauration collective, de façon à atteindre les objectifs fixés par la loi EGAlim.

Le PAT est piloté par un comité de pilotage agile, composé d'élus du Pays.

Cinq ambitions politiques sont prônées, depuis le début du projet, par les élus pour le guider :

- construire un projet pour tous,
- développer une économie de proximité,
- une économie qui contribue à la protection de l'environnement, respectueuse des ressources naturelles,
- des productions qui concourent à la santé des citoyens, dans le cadre d'une nouvelle approche nutritionnelle,
- et un modèle qui contribue aux liens sociaux, en limitant de façon notable le gaspillage alimentaire.

II - Construction du projet :

Le PAT du Pays de l'Isle en Périgord se déroule en 3 grandes séquences :

- la réalisation d'un diagnostic (états des lieux permettant d'identifier les principaux enjeux du PAT)
- la co-construction du plan d'action avec les partenaires (groupes de travail avec les partenaires sur les différentes thématiques). Lors de ces groupes de travail des indicateurs de suivi et de réussite seront posés.
- la mise en œuvre du plan d'actions.

III - Enjeux de la charte partenariale :

1- Création d'un comité de pilotage

Les partenaires signataires feront partie du comité de pilotage du PAT. Ce comité a pour objectif d'assurer le suivi du PAT, de ses actions et résultats.

2- Création des groupes de travail

Ces groupes ont été identifiés lors de la phase de diagnostic :

- Production
- Logistique : distribution et approvisionnement
- Consommation
- Sensibilisation

Et 2 groupes transversaux, gage d'une démarche cohérente :

- Communication/promotion de la démarche
- Concertation

3- Actions

Les partenaires signataires pourront également porter des actions au service du Projet Alimentaire Territorial.

Ils seront également intégrés à l'évaluation et au suivi de ces actions.

4- Communication

Elle sera pilotée par le Pays de l'Isle en Périgord, les partenaires utiliseront les supports du Pays de l'Isle en Périgord pour communiquer sur le PAT.

Les partenaires mobilisent les ressources du pays – actions de promotion et dispositifs numériques - afin de contribuer à la qualité et à la cohérence du développement de circuits alimentaires courts.

IV - *Liste des partenaires invités :*

- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- Conseil Départemental de la Dordogne
- Service de l'Etat – DDT 24
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine - Service Régional de l'Alimentation
- Service de l'Etat – DDCSPP
- ARS Nouvelle Aquitaine – Délégation Départementale
- Communauté de communes Isle Double Landais
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord
- Communauté de communes Isle Vern Salembre
- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
- EPLEFPA du Périgord
- Chambre d'agriculture de la Dordogne
- SAFER
- Agrobio Périgord
- Association Terre de Liens
- Maison des Paysans
- Collectif Les Pieds dans Le Plat
- Chambre de métiers et de l'artisanat 24
- Chambre de commerce et industrie
- CRDA Périgord Pourpre Vallée de l'Isle
- FDSEA
- Jeunes Agriculteurs
- Confédération Paysanne
- Coordination rurale
- Enfants du Pays de Beleyme
- Manger Bio Périgord
- Pays'en Graine

Projet Alimentaire Territorial

Charte de partenariat

Date :

Nom de la structure partenaire :

Nom et Prénom du signataire :

Cachet et signature :